



14ème législature

Question N° : 104006	De M. Jean-Patrick Gille (Socialiste, écologiste et républicain - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > femmes	Tête d'analyse >contraception	Analyse > implant. contrôles.
Question publiée au JO le : 16/05/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception « Essure ». Cette méthode qui consiste à insérer dans les trompes de Fallope des micro-implants tubaires en nickel destinés à les obstruer, entraînerait chez nombre de patientes des effets secondaires indésirables après la pose de l'implant tels que des réactions allergiques, des douleurs pelviennes, articulaires et musculaires, des troubles neurologiques, des perforations d'organes, de la fatigue chronique. Ces complications pouvant alors conduire au retrait de l'implant par l'ablation des trompes de Fallope ou le retrait de l'utérus. C'est la raison pour laquelle, au vu des interrogations que soulève l'usage de ce mode contraceptif, qui fait l'objet d'une action de groupe rassemblant des milliers de plaignantes aux États unis d'Amérique et dont la vente vient d'être suspendu par l'Agence nationale de surveillance sanitaire brésilienne (Anvisa) depuis le 20 février, il souhaite connaître les mesures qui peuvent être envisagées pour que les doutes puissent être levés quant à la potentielle dangerosité de cette méthode de contraception définitive.